

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

**CONVOCAATION**

Date : 01/04/2026

Envoi le : 07/04/2026

Publication le : 07/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 03

Pouvoirs : 03

Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Christelle ADAM.

Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOU, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé MÉTAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT.

Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEULT, Olivier DOUSSET, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Mickaël LALLEMAN, Bertrand RITOURET.

**Absents excusés :**

Mesdames Lucie JORGE, Amélie BOLANTIN

Monsieur François-Brice JOBARD.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Lucie JORGE avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.  
Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Madame Temanuata GIRARD.

Madame Amélie BOLANTIN avait donné pouvoir à Madame Florence TOST.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Erick MORCHOISNE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_1B-DE



**DEL N° 14/04/2026-01B INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS - APPLICATION DE LA MAJORATION PRÉVUE À L'ARTICLE L.2123-22 ALINÉA 1 DU CGCT.**

Madame Sabrina VRIGNAUD Adjointe au Maire, déléguée aux finances, informe le Conseil Municipal que l'article L.2123-22 du CGCT permet aux Conseils Municipaux de certaines communes, dans des limites précises, d'octroyer des majorations d'indemnités de fonctions aux élus.

Notre commune est concernée en tant qu'ancien chef-lieu de canton, avant la modification des limites territoriales en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

Une majoration de 15 % peut être votée. Elle est calculée à partir de l'indemnité octroyée à l'élu et non du maximum autorisé.

D'autre part, l'article L.2123-22 du CGCT (modifié par l'article 92.1° de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique) permet désormais de voter cette majoration d'indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués des communes de moins de 100 000 habitants, titulaires d'une délégation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette majoration de 15 % aux élus, sur la base des indemnités octroyées lors de la répartition de l'enveloppe globale indemnitaire, telle qu'exposée dans le cadre de la délibération précédente et par conséquent d'approuver le principe et le tableau ci-dessous.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 abstentions et 24 voix pour :

**DÉCIDE** l'application de la majoration de 15 % comme le prévoit les dispositions des articles L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les villes en tant qu'ancien chefs-lieux de Canton, ce qui est le cas pour Luynes.

**APPROUVE** le tableau ci-dessous à la présente délibération récapitulatif l'ensemble des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes au Maire et Conseillers Municipaux Délégués.

BENEFICIAIRES	MANDATURE 2026/2032						
	TAUX	MONTANT INDEMNITE		MAJORATION		MONTANT GLOBAL	
		% IB 1027*	MENSUEL	ANNUEL	15%		MENSUEL
	MENSUEL				ANNUEL		
MAIRE	49,63%	2 040,00 €	24 480,00 €	306,00 €	3 672,00 €	2 346,00 €	28 152,00 €
1er ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
2ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
3ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
4ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
5ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
6ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
7ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
8ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 063,00 €</b>	<b>120 756,00 €</b>	<b>1 509,45 €</b>	<b>18 113,40 €</b>	<b>11 572,45 €</b>	<b>138 869,40 €</b>

\*Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
 Reçu en préfecture le 15/04/2026  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_1B-DE

BENEFICIAIRES	MANDATURE 2026/2032						
	TAUX	MONTANT INDEMNITE		MAJORATION		MONTANT GLOBAL	
				15%			
	% IB 1027	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL
Antoine MAQUIN Maire	49,63%	2 040,00 €	24 480,00 €	306,00 €	3 672,00 €	2 346,00 €	28 152,00 €
Pascal ARRAGAIN 1er ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Aurélie LEROY 2ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Erick MORCHOISNE 3ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Sabrina VRIGNAUD 4ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Gérard MORICEAU 5ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Lucie JORGE 6ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Xavier CUVIER 7ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Christelle ADAM 8ème ADJOINT	18,76%	771,00 €	9 252,00 €	115,65 €	1 387,80 €	886,65 €	10 639,80 €
Laurent BOUGEAULT CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
Olivier DOUSSET CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
Manuel FABAS- VINSONNEAU CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
Anita GATELIER CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
Vincent GUILLET CONSEILLER DELEGUE	9,03%	371,00 €	4 452,00 €	55,65 €	667,80 €	426,65 €	5 119,80 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 063,00 €</b>	<b>120 756,00 €</b>	<b>1 509,45 €</b>	<b>18 113,40 €</b>	<b>11 572,45 €</b>	<b>138 869,40 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_1B-DE



APPROUVE le tableau nominatif relatif aux indemnités de fonctions des élus annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que le versement de ces indemnités s'effectuera mensuellement et que les indemnités de fonction seront de plein droit revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

PRÉCISE que le maire percevra son indemnité de fonction telle que prévue par la loi entre le jour de la séance d'installation du Conseil Municipal et jusqu'à la veille de la date où la délibération indemnitaire devient exécutoire, puis son indemnité de fonction au taux fixé par la délibération, à compter du jour où la délibération devient exécutoire,

PRÉCISE que les Adjoints et Conseillers Municipaux délégués percevront leur indemnité de fonction à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégation auront acquis un caractère exécutoire.

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Antoine MAQUIN

Monsieur Erick MORCHOISNE,  
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 AVR. 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 AVR. 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_1B-DE